



La Commission Apnée du CODEP60 organise un examen Initiateur Apnée les 25 et 26 mai 2024 à Amiens



Conditions de candidatures :

- Être titulaire d'une licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité.
- Pour l'IE1 être âgé de 16 ans révolus à la date d'entrée en formation et avoir une autorisation du responsable légal pour les mineurs.
- Pour l'IE2 être âgé de 18 ans révolus à la date de l'examen ou à la date d'obtention de l'ACEL.
- Être titulaire de la carte d'Apnéiste Piscine de la F.F.E.S.S.M. a minima
- Être en possession de la carte de RIFAA.
- Être en possession d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'apnée (CACI) établi par tout médecin.
- Présenter un courrier de recommandation signé par le Président de son club d'appartenance.
- Avoir suivi dans l'ordre chronologique les étapes du cursus de formation en moins de 2 ans et pouvoir le justifier sur son carnet pédagogique

Stage final licenciés HDF : 50 €

Hors HDF : 80 €

Inscriptions et contact :

danielnaguet@hotmail.fr

MEF2, Président de la Commission Apnée du CODEP 60

[Formulaire de candidature - Google Forms](#)